



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-septième réunion du Comité d'experts de la CEA

26 – 29 mars 2008

Quarante et unième session de la Commission

31 mars – 2 avril 2008



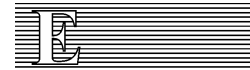
COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE

Troisième réunion du Comité d'experts

Troisième session de la CAMEF

**Première réunion annuelle conjointe de
la Conférence des ministres de l'économie et des finances
de l'UA et de la Conférence des ministres africains des
finances, de la planification et du développement
économique de la CEA**

Addis-Abeba



Distr.: Générale
E/ECA/COE/27/16
AU/CAMEF/EXP/16(III)
Date: 21 mars 2008

Français
Original: Anglais

**Rapport de la Réunion extraordinaire du Conseil d'administration
de l'Institut africain de développement économique et de planification
(IDEP) sur l'évaluation externe de l'Institut**

**Addis-Abeba
18-19 mars 2008**

I. Introduction

1. La réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut africain de planification économique et de développement (IDEP), convoquée dans le cadre de l'exercice de repositionnement de l'Institut, s'est tenue les 18 et 19 mars 2008 à Addis-Abeba. Après que les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique eurent demandé au Secrétaire exécutif de la CEA, à la trente-neuvième session de la Commission en mai 2006 à Ouagadougou (Burkina Faso), de formuler des propositions pour améliorer l'IDEP, celui-ci a constitué un groupe d'évaluateurs extérieurs qu'il a chargé de procéder à une évaluation indépendante de l'Institut. À la quarantième session de la Commission, les 2 et 3 avril 2007, le Groupe d'évaluateurs a présenté une note sur ses conclusions préliminaires. La Conférence a fait siennes les recommandations contenues dans cette note et a prié la CEA de prendre les dispositions nécessaires pour approfondir l'évaluation de l'IDEP dans l'objectif de repositionner l'Institut et lui permettre de mieux répondre aux besoins de ses États membres en matière de renforcement des capacités.

2. Le Secrétaire exécutif de la CEA a donc décidé de convoquer à nouveau le Groupe d'évaluateurs externes pour effectuer une analyse prospective de l'avenir de l'IDEP. Le Groupe a déjà terminé son étude de présenter son rapport au Secrétaire exécutif. En outre, une réunion spéciale du groupe d'experts s'est tenue le 17 novembre 2007 pour enrichir ce rapport. L'objectif de la présente réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'IDEP était d'examiner et d'enrichir le rapport du Groupe d'évaluateurs, qui sera présenté à la quarante et unième session de la Conférence des ministres de la Commission, et de faire intervenir le Conseil dans le processus qui conduira à la mise en œuvre de différentes recommandations concernant le repositionnement de l'IDEP. Mme Lalla Ben Barka, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA et Présidente par intérim du Conseil d'administration de l'IDEP, a présidé la séance.

II. Participation

3. Les pays suivants ont participé à la réunion: Angola, Cameroun, Égypte, Niger, Nigéria, Sénégal et Tanzanie. La CEA, l'IDEP et le Forum des éducatrices africaines (FAWE) étaient également représentés à la réunion. On trouvera à l'Annexe 2 du présent rapport la liste complète des participants.

III. Compte rendu des débats

Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

4. Mme Lalla Ben Barka a présidé la séance d'ouverture de la réunion, au nom du Secrétaire exécutif de la CEA. Dans ses observations liminaires, elle a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil d'administration de l'IDEP à Addis-Abeba, et à la CEA en particulier, et a remercié les représentants des ambassades des États membres à Addis-Abeba qui participaient à la réunion. Elle a insisté sur l'importance stratégique de la réunion pour l'avenir de l'IDEP et a rappelé les principales étapes du processus de repositionnement de l'Institut, notamment la finalisation du rapport d'évaluation de l'IDEP établi par un groupe d'évaluateurs externes. Elle a ajouté que la réunion devait contribuer à enrichir le rapport et à veiller à ce que ses principales recommandations soient présentées à la prochaine Conférence des ministres de la CEA. Mme Ben Barka a souligné le rôle fondamental que l'IDEP pouvait jouer pour le développement économique des 53 pays africains.

5. Mme Ben Barka a annoncé aux participants qu'un audit indépendant de la gestion de l'IDEP était en cours, sous la responsabilité du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU et elle a ajouté que le rapport d'audit serait présenté à la prochaine réunion du Conseil d'administration. Elle a conclu en encourageant les participants à formuler des recommandations fermes à mettre en œuvre sans délai, compte tenu des conclusions concrètes du rapport d'évaluation. Elle a également proposé de soumettre une résolution à la quarantième session de la Conférence des ministres de la CEA, aux termes de laquelle l'autorité nécessaire pour exécuter les mesures nécessaires au repositionnement de l'IDEP serait déléguée au Président du Conseil d'administration.

6. M. Urbain Zadi, Directeur du Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes de la CEA, a présidé toutes les séances de la deuxième journée de la réunion extraordinaire.

Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

7. Les participants ont adopté l'ordre du jour, en lui apportant des amendements mineurs, comme suit:

- a. Ouverture de la réunion.
- b. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
- c. Présentation des principales conclusions et recommandations du rapport intitulé « Rapport d'évaluation de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) », établi par un groupe d'évaluateurs externes.
- d. Examen des subventions accordées par l'ONU et débat.
- e. Exposé du représentant du Comité du personnel de l'IDEP et débat.
- f. Principales recommandations de la réunion et voie à suivre pour l'avenir de l'IDEP.
- g. Questions diverses.
- h. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

Présentation des principales conclusions et recommandations du rapport intitulé «Rapport d'évaluation de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)» (point 3 de l'ordre du jour)

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. Alioune Sall, Directeur exécutif de l'Institut des futurs africains, a présenté les principales conclusions et recommandations du rapport sur l'évaluation de l'IDEP. Il a fait cette présentation en sa qualité de membre du Groupe d'évaluateurs externes mis sur pied par le Secrétaire exécutif de la CEA. Il a tout d'abord rappelé l'historique de l'évaluation, puis précisé le mandat et la méthode utilisée, faisant observer en particulier que le Groupe d'experts avait rencontré des fonctionnaires de la CEA, de l'Union africaine et des représentants des différentes parties prenantes de l'IDEP pour leur demander leur contribution. Il a axé le reste de son exposé sur les principales conclusions et recommandations formulées par le Groupe d'évaluateurs.

9. M. Sall a explicité les cinq principales conclusions de l'évaluation figurant dans le rapport du Groupe d'experts. Premièrement, bien que le mandat de l'IDEP soit toujours pertinent, l'Institut doit être modifié pour lui permettre d'agir par anticipation en matière de planification et de gestion du développement à une époque de mondialisation accrue. Deuxièmement, l'IDEP n'a pas la quantité de personnel nécessaire pour s'acquitter de son

mandat. Les restrictions budgétaires de l'Institut sont encore un problème pour attirer et conserver le personnel nécessaire pour assurer les programmes de formation. En outre, peu de pays africains bénéficient des services rendus par l'institution. La troisième conclusion concerne la possibilité de relier l'IDEP aux activités d'apprentissage mutuel de la CEA. À cet égard, le Groupe d'évaluateurs a déterminé que la participation de l'IDEP au Groupe de réflexion africain sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté serait encore plus significative s'il était possible de réactiver le réseau des anciens stagiaires, la plupart d'entre eux étant désormais les décideurs de haut niveau dans leurs pays respectifs. Quatrièmement, la formation offerte par l'IDEP cadre parfaitement avec les besoins de l'Union africaine et, par conséquent, la demande est élevée. La participation doit toutefois être limitée en raison de problèmes de ressources. L'Union africaine a également fait observer qu'elle n'était pas suffisamment consultée au niveau de la sélection d'experts appropriés pour les programmes de l'IDEP. Cinquièmement, la situation financière de l'IDEP pourrait s'améliorer si l'Institut utilisait avec prudence et efficacité les ressources financières dont il dispose.

10. Quant à savoir si l'IDEP répondait aux besoins actuels de l'Afrique, M. Sall a précisé que le Groupe d'évaluateurs était parvenu aux conclusions suivantes: l'IDEP s'était principalement concentré sur des programmes de formation destinés aux fonctionnaires et, en conséquence, avait perdu le contact avec la communauté universitaire; l'IDEP ne participait plus aux débats sur les questions de développement en cours en Afrique; l'IDEP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pourraient se compléter en menant différentes initiatives de renforcement des capacités en Afrique, notamment en ce qui concerne le renforcement des structures et des institutions dans les pays ravagés par les guerres. Enfin, l'IDEP, en tant que centre de réflexion de la CEA, devrait être à l'avant-garde de la recherche et du dialogue sur les questions liées à la planification du développement, en particulier les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

11. S'agissant de la voie à suivre, M. Sall a mentionné différentes options possibles, notamment transformer l'IDEP en institut commun de la CEA, de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Union africaine; permettre à l'IDEP de travailler en amont et de s'occuper de la production de matériels pédagogiques qui seraient utilisés par les universités africaines et d'autres institutions d'enseignement supérieur; et permettre à l'IDEP de faciliter l'interaction entre les centres de recherche africains, les décideurs dans les domaines socioéconomiques et les institutions d'enseignement supérieur.

Débat

12. Au cours du débat qui a suivi, le Conseil s'est félicité de la haute tenue du rapport du Groupe d'évaluateurs externes et a remercié M. Sall pour l'exposé exhaustif et clair qu'il avait fait sur les conclusions et recommandations du rapport. Il a également remercié la CEA d'avoir commandé l'évaluation.

13. Le Conseil a convenu d'emblée que la situation de l'IDEP était paradoxale en ce qu'il avait connu un tarissement de ses ressources au fil des ans, dû au non-versement par les États membres de leurs contributions, alors que son mandat demeurerait pertinent et que l'éventail des questions à examiner, notamment les nouveaux défis pour le développement de l'Afrique, s'était en fait élargi. On a estimé que la plupart des pays africains ne versaient pas leurs contributions financières parce qu'ils n'avaient pas pris conscience de l'utilité de l'IDEP. Pour remédier à ce problème, le Conseil a souligné qu'il fallait que l'IDEP améliore sa stratégie de communication. Il fallait s'employer à mettre en exergue les réalisations de l'IDEP et sensibiliser les pays

africains aux avantages qu'ils pourraient en retirer. Les pays qui ne participaient pas aux réunions du Conseil d'administration devraient en particulier être tenus informés des questions liées à l'IDEP.

14. Le Conseil a reconnu que l'IDEP était sous-utilisé. À cet égard, il a fait observer que le nombre de personnes ayant suivi une formation, 800 sur 10 ans pour 53 pays africains, était insuffisant. Il a aussi souligné que les effectifs et le budget de l'IDEP laissaient à désirer et constituaient une entrave majeure à son fonctionnement efficace. Il a été observé que le recours au personnel de la CEA et à des chercheurs d'autres institutions invités pourrait en partie pallier le problème des sous-effectifs. S'agissant de la pénurie de ressources financières durables, le Conseil a insisté sur la nécessité d'explorer les possibilités d'autofinancement, relevant qu'une possibilité pourrait être de diversifier ses clients pour y inclure le secteur privé. Il a été convenu que les mécanismes d'autofinancement étaient indispensables pour ne plus dépendre pour la plus grande part du financement des bailleurs de fond de l'IDEP.

15. Le Conseil a recommandé que le Groupe d'évaluateurs externes fasse figurer dans son rapport un tableau présentant la structure des dépenses de l'IDEP, pour qu'il puisse se faire une idée de l'ampleur et de la portée des dépenses de l'Institut. Le Conseil a également exprimé le désir de savoir quel était le coût encouru par fonctionnaire formé à l'IDEP, comparé notamment à ceux d'autres institutions offrant une formation analogue. L'IDEP devait utiliser au mieux les ressources dont il disposait, même si elles étaient limitées, pour obtenir des résultats positifs.

16. Le Conseil a mis en évidence plusieurs nouveaux domaines et questions naissantes sur lesquels l'IDEP pourrait se pencher, notamment l'assistance aux pays africains dans l'élaboration de positions communes minimum acceptables dans les relations avec leurs partenaires pour le développement, la coopération Sud-Sud, dans le cadre de laquelle l'IDEP pourrait mener des études d'impact, et le renforcement des capacités pour les négociations commerciales au niveau international, y compris la formation aux techniques de négociation, et la promotion de la sensibilisation aux grandes initiatives telles que la *Renaissance africaine*. L'IDEP a également été prié de prendre part au nouveau débat axé non plus sur la réduction de la pauvreté mais sur la création des richesses en tant que base pour la planification du développement dans certains pays. En outre, le Conseil a proposé que l'IDEP appuie davantage les institutions nationales qui œuvrent dans le domaine de la création de connaissances.

17. Le Conseil a instamment prié l'IDEP d'adopter les méthodes modernes de gestion de la performance axées sur l'obtention des résultats de façon à améliorer sa gestion. Ces méthodes, qui mettent l'accent sur le rôle clef que joue l'évaluation, permettront de rehausser l'image et de la crédibilité de l'IDEP ainsi que le niveau de confiance que lui accordent ses parties prenantes et bailleurs de fond.

18. Un certain nombre d'autres questions ont été soulevées par le Conseil, parmi lesquelles la centralisation excessive des activités de l'IDEP. Ces activités devraient également prendre en compte la diversité linguistique et géographique de l'Afrique. Par ailleurs, il importe que l'IDEP harmonise ses diplômes avec ceux actuellement délivrés par les universités pour s'assurer que les certificats décernés à ses stagiaires soient reconnus par tous.

19. Les participants ont estimé que le Conseil d'administration était en partie à blâmer pour les déficiences de l'Institut. À cet égard, bien que le Conseil ait eu conscience des problèmes que traversait l'Institut depuis plusieurs années, il n'a pas su prendre les mesures qui s'imposaient et notamment changer la vision de l'IDEP. De la même manière, les réunions du

Conseil, organisées seulement une fois par an, ce qui était jugé insuffisant par certains membres, étaient souvent ajournées si bien que le Conseil ne pouvait assurer le suivi des décisions importantes sur la gestion de l'IDEP.

20. Le Conseil a décidé de demander au Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, de poursuivre le repositionnement de l'IDEP en étroite consultation avec les autres membres du Conseil. Cela permettra de mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'évaluateurs externes, ainsi que celles issues de la présente réunion.

Examen des subventions accordées par l'ONU (point 4 de l'ordre du jour)

21. Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. Abraham Indieka, Administrateur en charge de la Division de l'administration de la CEA, a fait un exposé. Il a pour l'essentiel fait le point des subventions que la CEA accordait à l'IDEP. Il a en particulier informé les participants que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU avait effectué, en novembre 2005, un audit des subventions versées par la CEA à l'IDEP et ce, à la demande du Contrôleur de l'ONU. La recommandation principale de l'audit était que la CEA devrait établir le montant exact du dépassement par rapport à la subvention accordée à l'IDEP, modifier les arrangements concernant l'octroi de cette subvention, la verser directement à l'IDEP et s'assurer qu'elle était utilisée pour l'objectif visé et ne sortait pas de ce cadre, et mener une évaluation du type d'appui que la Commission devrait fournir à l'IDEP. M. Indieka a noté qu'en 2006, la CEA avait confirmé au Contrôleur qu'entre 1996 et 2005, le montant final du dépassement par rapport à la subvention accordée à l'IDEP s'élevait à 761 454, 54 dollars, information également communiquée au Directeur de l'IDEP.

Débat

22. Parmi les questions soulevées à l'issue de l'exposé figuraient la gestion institutionnelle et financière de l'IDEP, la possibilité d'octroi d'une subvention par l'ONU, la mobilisation des ressources, l'absence d'intérêt et d'engagement des États membres africains, la mise en parallèle avec des organisations sœurs telles que l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'amélioration de l'image de l'IDEP et une plus grande sensibilisation à ses activités dans les États membres, et la nécessité d'améliorer la gestion de l'Institut aux niveaux directeur et opérationnel.

23. S'agissant de la gestion institutionnelle et financière de l'IDEP, les participants ont été informés que l'Institut fonctionnait dans le cadre d'un système double de gestion fondée sur l'obligation redditionnelle à l'ONU, par l'intermédiaire de la CEA, et aux États membres africains, par l'intermédiaire du Conseil d'administration. L'IDEP avait été conçue à l'origine comme un projet africain, devant répondre aux intérêts et besoins des pays africains en vue d'assurer leur développement avec l'appui de l'ONU. Les participants ont donc admis que c'était aux États membres qu'il incombait principalement de financer l'IDEP. L'ONU et les autres donateurs ne fournissaient qu'un appui additionnel pour améliorer la performance de l'Institut.

24. S'agissant de la subvention accordée par l'ONU, les participants ont été informés que la question était examinée chaque année au sein de l'organe statutaire de l'ONU responsable du budget au titre du programme de la CEA. Pour augmenter la subvention que la CEA accordait à l'IDEP, l'ONU exigeait que certaines conditions soient remplies, notamment qu'il fallait:

- Trouver une solution au non-versement par les États membres africains de leurs contributions;
- Mener une étude indépendante extérieure exhaustive sur la gestion de l'IDEP qui définirait son rôle, sa pertinence et sa portée en Afrique.

25. S'agissant de la mobilisation des ressources, le Conseil a indiqué que l'on devait chercher à découvrir pourquoi les États membres ne versaient pas leurs contributions et élaborer une stratégie visant à mobiliser des ressources. Il a été recommandé de prendre les mesures qui s'imposaient pour améliorer la façon dont les pays africains et la communauté des bailleurs de fond percevaient l'IDEP.

26. Le Conseil a souligné la nécessité de reformuler la vision, la mission et la structure institutionnelle de l'IDEP. Puisqu'il évoluait dans un environnement marqué par la compétitivité, il importait de définir clairement son créneau. Le Conseil a aussi insisté sur la nécessité d'optimiser la gestion des ressources financières, humaines et institutionnelles de l'IDEP et a demandé à la CEA d'exercer un plus grand contrôle de la gestion et du fonctionnement de l'Institut. À cet effet, il était nécessaire d'établir des rapports trimestriels sur la situation de l'IDEP et de mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'évaluateurs et des réunions du Conseil d'administration. Il fallait aussi désigner un membre du Conseil qui ferait office d'agent de liaison avec le Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, et serait chargé de communiquer les informations pertinentes concernant la gestion de l'IDEP.

27. Par une comparaison de la situation financière de l'IDEP à celle de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les participants ont appris que cet institut appliquait, tout comme l'IDEP, un système de gestion double. Toutefois, il assurait sa viabilité financière en mobilisant des ressources auprès des banques de développement et du secteur privé. En outre, le solide appui que lui apportaient les pays d'Amérique latine et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) lui permettait de porter l'exécution de son programme aux niveaux les plus élevés de façon à accroître la subvention accordée par l'ONU.

Exposé du représentant du Comité du personnel de l'IDEP (point 5 de l'ordre du jour)

28. Dans son exposé, le représentant du Comité du personnel de l'IDEP a abordé dans le détail un éventail de questions qui, selon lui, affectaient le moral et le bien-être du personnel de l'Institut ainsi que sa performance générale. À cet égard, il a évoqué l'absence de visibilité de l'IDEP; le fait que les consultations soient réduites au minimum, ce qui entraînait un manque de transparence au niveau de la prise de décision; la confusion qui régnait autour du statut du personnel de l'IDEP, dans la mesure où il ne savait pas clairement s'il appartenait ou non au système des Nations Unies; la répartition inéquitable du personnel au sein des diverses unités de l'Institut; le non-respect des règles et règlements, entre autres. Il a également présenté plusieurs propositions du Comité du personnel pour améliorer la visibilité de l'IDEP, mobiliser des ressources et promouvoir une gestion saine des ressources de l'Institut, y compris les subventions octroyées par l'ONU.

Débat

29. Au cours du débat qui a suivi, il a été rappelé qu'un audit de la gestion de l'IDEP était en cours et que la plupart des questions soulevées par le représentant du Comité du personnel seraient examinées dans ce cadre. Le Conseil a donc estimé qu'il ne convenait pas, à ce stade, de tirer des conclusions sur la gestion de l'IDEP sur la base de l'exposé qui avait été fait. Il a toutefois invité le représentant du Comité du personnel à distribuer cet exposé aux membres du Conseil et à la CEA, ainsi qu'à l'équipe qui effectuait l'audit pour examen. Le Conseil a instamment prié le Directeur de l'IDEP de ne pas réagir à cet exposé, indiquant que l'audit en cours offrait un cadre plus approprié pour faire part de ses vues sur les problèmes soulevés au sujet de la gestion de l'Institut qu'il présidait.

30. Pour que le personnel de l'IDEP soit plus au fait des décisions administratives qui étaient prises, il a été proposé d'envisager de permettre au Comité du personnel de participer aux réunions du Conseil d'administration en qualité d'observateur.

Principales recommandations (point 6 de l'ordre du jour)

31. Les recommandations suivantes ont été formulées à la suite des débats tenus au titre des différents points de l'ordre du jour:

- Le Conseil d'administration a pleinement souscrit aux recommandations formulées par le Groupe d'évaluateurs externes sur l'évaluation de l'IDEP;
- La vision, la mission et la structure institutionnelle de l'IDEP devraient être adaptées aux défis actuels au moyen d'une révision de ses textes juridiques, de ses programmes de formation et de recherche, de la prestation des services consultatifs et de la réalisation des autres activités. À cet égard, il serait important de relancer le Comité scientifique de l'Institut;
- Des mesures devraient être prises pour améliorer la façon dont les pays africains et les bailleurs de fond perçoivent l'IDEP. Pour ce faire, il faudrait s'employer à mettre en exergue les réalisations de l'IDEP et à sensibiliser les pays africains aux avantages qu'ils pourraient retirer de l'Institut;
- Il conviendrait de mettre pleinement en œuvre une gestion axée sur les résultats afin d'améliorer la gestion de l'IDEP. La CEA et le Conseil d'administration devraient aussi veiller à contrôler et évaluer régulièrement la gestion et le fonctionnement de l'Institut;
- L'IDEP devrait élaborer une stratégie de mobilisation des ressources. À cet égard, il devrait adopter une démarche proactive et novatrice, y compris auprès des sources non traditionnelles;
- Il est urgent d'établir des liens de communication efficaces entre la direction et le personnel de l'IDEP afin de garantir la transparence du processus décisionnel et la diffusion des informations concernant les décisions prises au sein du Conseil d'administration. Cela contribuera à renforcer le sens d'appartenance et rehausser le moral du personnel;

- Le Conseil a recommandé que le Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, soit investi du pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires au repositionnement de l'IDEP, en consultation étroite avec les autres membres du Conseil. À cet égard, il devrait en priorité prendre personnellement en charge la gestion de l'Institut, la revitalisation de ses organes délibérants, en particulier le Conseil d'administration et le Comité scientifique, remanier ses statuts et élaborer un projet de budget-programme pour une période de transition de 12 mois. Il devrait également, durant cette période de transition, accorder une attention particulière aux autres recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation extérieure de l'Institut, ainsi qu'à l'occasion de la présente réunion;
- Le Conseil a désigné M. Maurice Doubé, représentant du Cameroun, comme responsable de la coordination et de la liaison entre le Secrétaire exécutif de la CEA en sa qualité de Président du Conseil d'administration, et les autres membres du Conseil. Il a été convenu que M. Doubé participerait à la prochaine Conférence des ministres de la CEA, à l'occasion de laquelle le rapport sur l'évaluation extérieure de l'IDEP serait présenté;
- Le Conseil a recommandé de pouvoir continuer à bénéficier de l'expérience et des connaissances de M. Alioune Sall, en sa qualité de membre du Groupe d'évaluateurs, à l'approche de la phase cruciale de mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation;
- Le Conseil d'administration devrait se réunir plusieurs fois par an afin de s'assurer de la suite donnée à ses décisions.

Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

32. Le Conseil a considéré qu'il convenait de renforcer les liens entre ses membres et de tenir ceux-ci informés des questions relatives aux activités et à la gestion de l'Institut. À cet effet, il a recommandé la création d'un espace sur le site Web de l'IDEP afin de faciliter les échanges de vues et la communication entre ses membres.

33. Le Conseil a recommandé que le rapport concernant l'audit de gestion de l'IDEP soit porté à la connaissance de ses membres dès qu'il sera achevé.

Adoption du rapport et clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

34. Le Conseil a adopté le rapport de la présente réunion, ainsi qu'un projet de résolution faisant l'objet de l'Annexe 1 et qui sera présenté pour examen à la prochaine Conférence des ministres de la CEA.

35. Lors de la clôture de la réunion, M. Diéry Seck, Directeur de l'IDEP, a remercié les membres du Conseil de leur dévouement en faveur du succès de l'Institut. Il a exprimé le souhait que les conclusions de l'évaluation de l'IDEP et de la présente réunion contribuent à améliorer l'efficacité de ses travaux.

36. Dans ses observations finales, M. Urbain Zadi, Directeur du Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes de la CEA, s'exprimant au nom du Secrétaire exécutif en sa qualité de Président du Conseil d'administration, a remercié les membres du Conseil pour l'intérêt témoigné tout au long de la réunion. Il a fait observer que cette réunion extraordinaire avait pleinement répondu à ses attentes et a souhaité un bon retour aux participants.

remaniement de ses statuts et à l'élaboration d'un projet de budget-programme pour une période de transition de 12 mois. Les autres recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation externe et à l'occasion de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration devraient également faire l'objet d'une attention particulière durant cette période de transition,

Exhorte les États membres à s'engager de façon plus résolue dans le processus de repositionnement de l'Institut, en particulier en apportant un appui significatif en termes de participation aux activités de l'Institut et de contribution financière,

Demande au Secrétaire exécutif de la CEA, en concertation avec le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil d'administration, de faire des propositions pour atténuer les difficultés financières que connaît l'Institut, en tenant compte des modalités appliquées dans les instituts de formation des Nations Unies investis de missions similaires,

Prie le Secrétaire exécutif de lui faire rapport sur la conduite du processus à la prochaine session de la Conférence.

ANNEXE 2
Liste de participants à la quarante-septième réunion du Conseil d'administration
Addis-Abeba, 18-19 mars 2008

	Prénom	Nom	Titre	Organisme	Adresse	Adresse électronique	Pays
Membres du Conseil d'administration							
1	Lalla	Ben Barka	Secrétaire exécutive adjointe et Présidente par intérim du Conseil d'administration	CEA		Ibenbarka@uneca.org	Éthiopie
2	Mohamed	Fadia	Conseiller et Directeur	International Economic Relations Centre, INP	Tél: 22625186 (prof)	fadiainp@yahoo.com	Égypte
3	Maurice	Doubé	Secrétaire général	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation	Tél: 22221847 (prof.) Télécopie: 237 2222 1847	doubemaurice@hotmail.com	Cameroun
4	Sonrhai	Oumarou Amadou	Conseiller aux affaires étrangères	Ambassade du Niger	Tél: 25111465 13 05 (prof.) Télécopie: 251 11 4651296	amadou_Sonrhai@yahoo.fr	Éthiopie
5	Michael	Okwudili	Premier Secrétaire	Ambassade du Nigéria	Tél: 011 1 550644 (prof.)	mike.okwudili@yahoo.com	Éthiopie
6	J. Thuli	Nhlengetfwa	Consultante	Forum des éducatrices africaines (FAWE)	Tél: (268) 614-7785 (prof.)	thulinhlengetfwa@yahoo.com	Swaziland
7	Souaibou	Sonko	Conseiller technique	Direction générale du Plan/Ministère de l'économie et des finances	Tél: (221)33 8891703 (prof.) (Télécopie: 33 8891703)	esonko@yahoo.com	Sénégal

8	João da Conceição	Ferreira	Conseiller	Ministère de la planification	Tél: 244 91280008 (prof.)	kinumikanda@yahoo.co.uk joaoferreira47@hotmail.com jferreira@minplan.gv.ao	Angola
9	Msafiri	Marwa	Conseiller	Ambassade de Tanzanie	Tél: 011- 663 4353 Télécopie: 011 662 7882		Éthiopie
Experts							
10	Halidou	Ouédraogo	Président du dernier Conseil d'administration		Tél: 251 11 544 3694 (prof.) Télécopie: 251 11 6459584	hued@yahoo.com	Burkina Faso
11	Alioune	Sall	Membre du Groupe d'évaluateurs	Institut des futurs africains			Afrique du Sud
Personnel de l'IDEP							
12	Diéry	Seck	Directeur	IDEP	Tél: (221) 338231020 (prof.)	dseck@unidep.org	Sénégal
13	Ahmed	Ba	Membre du Comité du personnel	IDEP	Tél: (221) 338231020 (prof.)	aba@unidep.org	Sénégal
14	Kibbnesh	Wolde Gabriel	Administrateur	IDEP	Tél: (221) 338231020	kibbnesh@unidep.org	Sénégal
Personnel de la CEA							
15	Urbain	Zadi	Directeur	Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes/CEA	Tél: 251 11 544 31 71	uzadi@uneca.org	Éthiopie

16	Abraham	Indieka	Administrateur en charge	Division de l'administration/CEA	Tél: 251 11 544 50 53	aindieka@uneca.org	Éthiopie
17	Abdoulahi	Mahamat	Chef de la Section des politiques industrielles et sectorielles	Division du commerce, de la finance et du développement économique/CEA	Tél: 251 11 544 5211 (prof.) Télécopie: 251 11 551 3038	amahamat@uneca.org	Éthiopie
18	Samba	Jack	Conseiller spécial du Secrétaire exécutif	Cabinet du Secrétaire exécutif/CEA	Tél: 251 11 544 5388	sjack@uneca.org	Éthiopie
19	Robert	Lisinge	Économiste adjoint de 1 ^e classe	Division du commerce, de la finance et du développement économique/CEA	Tél: 251 11 544 3443	tlisinge@uneca.org	Éthiopie
20	Ben Idrissa	Ouédraogo	Économiste adjoint de 1 ^e classe	Division du commerce, de la finance et du développement économique/CEA	Tél: 251 11 544 5574	iouedraogo@uneca.org	Éthiopie